



**MILLER THOMSON**  
AVOCATS | LAWYERS

MILLER THOMSON SENCRL  
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST  
BUREAU 3700  
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5  
CANADA

TÉL. 514.875.5210  
TÉLÉC. 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 11 mai 2021

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
Ligne directe : 514.871.5494  
acgeorgescu@millerthomson.com

**PAR SDE ET PAR COURRIEL**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** 7<sup>ème</sup> Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (« Demande »)  
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 4)  
Notre dossier : 111216.0114

---

Chère consœur,

La présente vise à aviser la Régie qu'en raison de retards accumulés au cours des derniers mois, Gazifère n'a pas été en mesure de procéder au dépôt de la preuve relative à la fermeture réglementaire des livres de l'année 2020 dans les délais habituels. Elle prévoit cependant déposer cette preuve d'ici le 30 juin prochain.

Au cours des derniers mois, Gazifère n'a pu respecter son cycle de travail habituel et a accumulé plusieurs retards qui ont pour effet de causer un délai dans la préparation et le dépôt de la preuve relative à la phase 4 du présent dossier.

Le traitement du dossier tarifaire à cette période de l'année est particulièrement inhabituel et lourd de conséquences sur la charge de travail de l'équipe réglementaire de Gazifère. De plus, le départ, au cours des derniers mois, d'un des membres de l'équipe réglementaire a eu pour effet d'amputer une partie de la capacité du service à réaliser toutes les tâches qui lui incombent dans le respect des échéances prévues.

Il n'aura donc pas été possible pour Gazifère de conjuguer ses obligations sans accumuler un retard dans la préparation de son dossier de fermeture des livres. Gazifère est consciente que les délais dans le dépôt de la preuve occasionnent des enjeux pour l'ensemble des acteurs qui prennent part au dossier. Gazifère estime toutefois que les travaux effectués dans le cadre du Processus d'allègement global (PAG) permettront d'identifier des mesures d'allègement qui pourront notamment assurer un meilleur respect des échéanciers.

Compte tenu des circonstances et afin d'éviter un retard encore plus important dans le dépôt de la preuve relative à la phase 4, Gazifère demande à la Régie d'autoriser, de manière exceptionnelle, le report des suivis portant sur les projets d'investissement Buckingham, Lorrain,

De la Rive/Du Quai, Meredith, Secteur nord. Gazifère entend toutefois toujours soumettre un suivi du projet Thurso ainsi qu'une proposition concernant la disposition du compte de frais reportés associé à ce projet en phase 4 du présent dossier. Le distributeur propose de soumettre, dans le cadre de la fermeture des livres pour l'année 2021, un suivi détaillé, sur deux ans (années 2020 et 2021), des projets faisant l'objet de ce report. Le besoin de procéder ainsi résulte principalement du départ de l'employé responsable d'accomplir cette tâche et de la difficulté à former rapidement un autre membre de l'équipe pour prendre charge de cette responsabilité.

Gazifère estime probable que le dépôt de la preuve relative à la phase 5 (mise à jour portant sur l'année tarifaire 2022) doive également être reporté de quelques semaines. Gazifère s'assurera d'aviser la Régie de tout développement à ce sujet au moment de soumettre son plan d'approvisionnement pour les années 2022 à 2024.

Veuillez agréer, chère consœur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

*(s) Adina Georgescu*

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Marc Bishai (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)